

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le **21 MAI 2026**

ID : 026-212601439-20260507-2026\_48BIS-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de LE GRAND-SERRE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA  
DROME**

**Séance du 07 mai 2026**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	
En exercice	15
Présents	14
Pouvoirs	01
Votants	15
Pour	15
Contre	00
Abstentions	00

*Date de la convocation  
30/04/2026*

L'an deux mille vingt-six -----  
le 07 mai à 19h00-----

le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni, en session  
ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M.  
ORLOWSKI François, Maire.

**Présents :** AGERON Jérémy, BERNARD Daniel,  
CHAMPAVERE Aurélian, CHAUMONT-  
DUCHEMIN Valérie, CLUZEL Virginie, FÉRÈRE  
Dominique, FONTAINE Laurent, GROS Anne-Line,  
LAVAL Fabrice, MONZON Morgane, ORLOWSKI  
François, PERUCCA Odile, POPELARD Elodie,  
RICHAUD Florian

**Absent excusé :** CHERON Aurélie

**Pouvoir :** CHERON Aurélie à GROS Anne-Line

**Secrétaire de séance :** MONZON Morgane

**N° 2026-48Bis**

**OBJET : Achat terrain**

*Annule et remplace la délibération n°2026-48 pour erreur matérielle*


Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,  
Vu le Code de la voirie routière,  
Vu le Code Rural et de la pêche maritime,  
Vu le Code civil

Suite à la remise en ordre de la voirie communale, M. le Maire informe les membres du  
Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir la parcelle E 1035 (issue de la E 707) de 167  
m<sup>2</sup>, appartenant aux consorts MARRON, pour un montant de 0,30 €/m<sup>2</sup>, soit 50,10 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- décide d'acquérir, pour un montant de 50,10 € (167 m<sup>2</sup> x 0,30 €), la parcelle E 1035  
(issue de la E 707) de 167 m<sup>2</sup>, appartenant aux consorts MARRON,
- décide de prendre en charge les frais relatifs à cet achat,
- décide que l'Office Notarial d'Hauterives est chargé de l'achat,
- autorise M. le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer ou à signer  
électroniquement toutes les pièces relatives à ce dossier.
- dit que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le  
Département.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de  
GRENOBLE – 2, Place de Verdun-BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex, dans un délai de deux mois à  
compter de sa notification. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, la saisine de la juridiction  
pourra également se faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 21/05/2026  
Reçu en préfecture le 21/05/2026  
Publié le **21 MAI 2026**   
ID : 026-212601439-20260507-2026\_48BIS-DE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par les conseillers municipaux présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Le Grand-Serre,  
le 21 mai 2026

Le Maire,  
François ORLOWSKI

